

HOPSCOTCH GROUPE

Tenue à huis-clos de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021

Dans le contexte de la crise Covid-19 et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, le Directoire d'HOPSCOTCH GROUPE a pris la décision de tenir l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 à 10 heures, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Cette décision a été prise compte-tenu des mesures restreignant la liberté de circulation actuellement en vigueur en France, telles qu'elles résultent du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, qui font obstacle à la présence physique des actionnaires à l'Assemblée Générale d'HOPSCOTCH GROUPE.

Cette décision est prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée.

L'avis préalable à l'Assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, sera publié le lundi 19 avril 2021 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). L'avis de convocation sera publié le lundi 10 mai 2021 au BALO et dans un journal d'annonces légales. Ces avis seront consultables sur le site Internet d'HOPSCOTCH GROUPE : (www.hopscotchgroupe.com)

RETRANSMISSION ET MODALITES DE PARTICIPATION

Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas participer et voter en direct (par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle) du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification.

L'Assemblée fera l'objet d'une retransmission en direct en format vidéo en cliquant sur ce [lien](#)¹. Elle sera rediffusée en différé dans le délai prévu par la réglementation.

Les actionnaires ne pouvant participer physiquement à l'Assemblée, aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Les actionnaires sont invités, préalablement à l'Assemblée Générale, à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un tiers qui devra voter à distance, par voie postale ou par voie électronique via l'adresse mail : juridique@hopscotchgroupe.com

¹ https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_Yjg2YTQ4YzQtMmQyNi00MwQ4LWE3N2EtNTMxZTJhZWE2NjFl%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22405f07c7-a28c-4624-854e-820e6e6dcec8%22%2c%22Oid%22%3a%221577f905-0260-4541-badd-b9715605be0a%22%2c%22IsBroadcastMeeting%22%3atruer%7d&btype=a&role=a

MISE A DISPOSITIONS DES DOCUMENTS PREPARATOIRES – DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet d'HOPSCOTCH GROUPE (www.hopscotchgroupe.com) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition sur le site internet d'HOPSCOTCH GROUPE (www.hopscotchgroupe.com) ou adressés sur demande à l'adresse mail : juridique@hopscotchgroupe.com

A compter de la convocation, les actionnaires pourront demander à HOPSCOTCH GROUPE de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : juridique@hopscotchgroupe.com

D'une manière générale, les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes par voie électronique à l'adresse mail susvisée.

QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

A compter de la mise à disposition des actionnaires des documents préparatoires, tout actionnaire pourra adresser au Président du Directoire d'HOPSCOTCH GROUPE des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : juridique@hopscotchgroupe.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social) et reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les questions et leurs réponses seront mises en ligne sur le site d'HOPSCOTCH GROUPE (www.hopscotchgroupe.com) dans le délai prévu par la réglementation.

L'Assemblée se tenant à huis-clos, exceptionnellement les actionnaires ne pourront pas poser de questions orales, ni proposer des amendements ou résolutions nouvelles pendant l'Assemblée Générale.

SCRUTATEURS

Enfin, les scrutateurs de l'Assemblée seront désignés conformément à la réglementation applicable : dans ce cadre, ces fonctions seront proposées à des actionnaires parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont HOPSCOTCH GROUPE a connaissance à la date de convocation de l'Assemblée. L'identité et la qualité des personnes désignées seront publiées conformément à la réglementation.

D'une façon générale, vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site (www.hopscotchgroupe.com).

A propos de HOPSCOTCH Groupe

HOPSCOTCH est un groupe de communication international créé en France, dirigé par ses fondateurs et ses managers, tous guidés par une vision d'entrepreneurs portées par la complémentarité des expertises.

Le credo d'HOPSCOTCH ? Les 'Global PR' qui s'articulent autour d'un mix inédit entre digital, événementiel, relations publics et marketing services.

HOPSCOTCH réunit, au sein de son Hub parisien, à Lille, à Lyon et à l'international plus de 730 collaborateurs experts dans tous les métiers de la communication : influence, événement, activation, digitalisation, communication interne, affaires publiques, marketing services...

Convaincu que la valeur d'une entreprise ou organisation réside dans le soin apporté à son capital relationnel, HOPSCOTCH structure ses expertises autour de sa marque propre 'Hopscotch' (Event / PR / Décideurs / Travel / Congrès / Luxe) et d'agences spécialisées : Sopexa, Heaven, Sagarmatha, Human to Human, Le Public Système PR, Le Public Système Cinéma ...

HOPSCOTCH dispose aujourd'hui d'un réseau international intégré, avec 31 bureaux répartis sur 5 continents, permettant une capacité d'intervention dans plus de 60 pays.

Pour nous suivre : www.hopscotchgroupe.com et sur LinkedIn / Twitter / Instagram [@HOPSCOTCHgroupe](https://www.instagram.com/HOPSCOTCHgroupe)